Réindustrialiser l'Europe pour promouvoir la compétitivité et la durabilité

2013/2006(INI) - 10/10/2012 - Document de base non législatif

OBJECTIF : définir une stratégie européenne à légard de la politique industrielle.

CONTEXTE : lindustrie continue à représenter les quatre cinquièmes des exportations européennes et 80% des investissements du secteur privé dans la recherche et le développement (R & D) proviennent de lindustrie manufacturière. LEurope occupe une position dominante au niveau mondial dans de nombreux secteurs stratégiques, tels que lindustrie automobile, laéronautique, lingénierie, lespace, les produits chimiques et les produits pharmaceutiques.

Toutefois, la persistance de la crise économique a mis lindustrie européenne sous pression: la production a reculé de 10% par rapport à son niveau davant la crise et lindustrie a perdu plus de trois millions demplois. LEurope a besoin dinjecter de nouveaux investissements dans lindustrie, au moment même où ces investissements sont freinés par le manque de confiance, lincertitude du marché, les problèmes de financement et la pénurie de compétences.

La Commission entend inverser la tendance à laffaiblissement du rôle de lindustrie en Europe en faisant passer la part de ce secteur dans le PIB de son niveau actuel denviron 16% à 20% dici à 2020. Pour ce faire, lEurope doit adopter une vision globale en privilégiant linvestissement et linnovation, mais aussi en mobilisant en faveur de la compétitivité des entreprises européennes tous les leviers disponibles au niveau de lUE, notamment le marché unique, la politique commerciale, la politique à légard des PME, la politique de la concurrence ainsi que les politiques de lenvironnement et de la recherche.

CONTENU : dans le prolongement de la communication intitulée «Une politique industrielle intégrée à lère de la mondialisation», la Commission propose dadopter une approche proactive à légard de la politique industrielle, articulée autour des quatre grands axes suivants:

1) Des investissements dans linnovation : lUE doit créer les conditions-cadres pour encourager de nouveaux investissements, accélérer ladoption de nouvelles technologies et renforcer lefficacité énergétique. Ces conditions comprennent des réglementations techniques et des règles applicables au marché intérieur, mais aussi des mesures daccompagnement, telles que des projets relatifs aux infrastructures et à la R & D ou à linnovation. Dans un premier temps, la communication propose six domaines prioritaires appelant une intervention immédiate :

- les technologies de fabrication avancées pour une production propre (dont le volume sur le marché mondial devrait doubler dici à 2020 pour dépasser les 750 milliards EUR);
- les technologies clés génériques (microélectronique, nanotechnologies, biotechnologie industrielle, systèmes de fabrication avancés) : le marché devrait augmenter de plus de 50% dici à 2015, passant de 646 milliards à plus de 1.000 milliards EUR ;
- les bioproduits : le volume total des bioproduits chimiques dans lUE devrait croître de 5,3% par an dici à 2020 pour former un marché dune valeur de 40 milliards EUR ;
- une politique industrielle, une construction et des matières premières durables : les nouveaux investissements dans lefficacité énergétique des bâtiments et infrastructures résidentiels et publics offrent un potentiel de croissance élevé et devraient représenter 25 à 35 milliards EUR par an dici à 2020 ;
- des véhicules et des navires propres : la part de marché des véhicules électriques rechargeables et des véhicules hybrides devrait atteindre environ 7% dici à 2020 ;
- les réseaux intelligents : lUE devrait être amenée à investir dans ces réseaux environ 60 milliards EUR dici à 2020 et approximativement 480 milliards EUR dici à 2035.

2) De meilleures conditions de marché : les actions proposées visent à donner un nouvel élan aux domaines à fort potentiel de croissance, à savoir :

- améliorer le fonctionnement du marché intérieur des biens, qui représente 75% du commerce intra-UE et recèle un immense potentiel inexploité en matière de stimulation de la compétitivité et de la croissance dans lUE. La Commission évaluera létat de lacquis à légard des produits industriels dans leur ensemble, en vue de préparer une feuille de route relative à la réforme du marché intérieur des produits industriels (2013) ;
- développer lentrepreneuriat pour dynamiser le marché intérieur, notamment en ce qui concerne le marché unique numérique qui devrait afficher une progression annuelle de 10% jusquen 2016. La Commission proposera un plan daction pour lentrepreneuriat qui énoncera des recommandations invitant les États membres à améliorer les conditions-cadres et les mesures de soutien à lentrepreneuriat (novembre 2012) ;
- la protection des droits de propriété intellectuelle (DPI): lintroduction du brevet unitaire et la mise en place dun système unifié de règlement des litiges en matière de brevets en Europe permettra de réduire les coûts et la fragmentation dont pâtit la protection par brevet sur le marché unique. Dautres mesures pourraient être utiles pour compléter le système de brevets : optimiser lutilisation et la protection des secrets commerciaux ; obtention par les PME de la reconnaissance effective de la valeur de leurs brevets ; protéger les DPI contre laugmentation constante de la contrefaçon et du piratage de produits ;
- améliorer laccès aux marchés internationaux : au niveau mondial, les économies émergentes à croissance rapide offrent de nouvelles perspectives dexportation pour les entreprises de lUE, en particulier les PME. La Commission continuera à poursuivre des objectifs ambitieux en matière de commerce et dinvestissement, dans un esprit de réciprocité et de bénéfice mutuel. Elle entend soutenir la mise en place dun programme dapplication complet, centré notamment sur i) laccès au marché, ii) le démantèlement des obstacles, iii) louverture des marchés publics, iv) lapplication efficace des règles commerciales (par exemple liées aux subventions), v) les meilleures normes de protection en matière dinvestissements internationaux et v) la pleine protection des droits de propriété intellectuelle.

3) Un accès adéquat au financement et aux capitaux : laccès aux marchés de capitaux et au crédit constitue un problème majeur pour les entreprises européennes. Cest pourquoi la Commission propose un ensemble de mesures visant à améliorer laccès de lindustrie au capital :

- la politique de cohésion constitue la plus grande source daide de lUE pour les PME, avec un volume total de 25 milliards EUR directement destinés à cette catégorie dentreprises pour la période financière en cours (2007-2013) ;
- laugmentation de 10 milliards EUR du capital de la Banque européenne dinvestissement devrait accroître de 60 milliards EUR la capacité de prêt de linstitution dans un avenir proche. En principe, 10 à 15 milliards EUR iront aux PME ;
- la Commission a également proposé un plan daction en vue de la création dun véritable marché unique pour les fonds de capital-risque en Europe et linstauration dun nouveau régime pour les fonds dentrepreneuriat social européens.

4) Encourager les investissements dans le capital humain et les compétences : les politiques en faveur de la création demplois et les outils danticipation des compétences sont nécessaires pour donner à la main-duvre les moyens daffronter les transformations de lindustrie.

La Commission mettra au point une classification européenne multilingue des aptitudes, des compétences et des professions. Elle appuiera la création des conseils sectoriels européens pour les compétences, des alliances pour la connaissance et des alliances sectorielles pour les compétences et encouragera létablissement de partenariats associant plusieurs parties prenantes dans le secteur des TIC. Enfin, elle aidera les États membres à «repenser les compétences» en leur fournissant des orientations dans une prochaine communication.

En ce qui concerne la gouvernance, le Conseil Compétitivité évaluera chaque année létat davancement des réformes structurelles ainsi que lefficacité des mesures de la politique industrielle visant à renforcer la compétitivité, pour sassurer de leur conformité avec le semestre européen. Des task-forces seront établies pour chaque ligne daction prioritaire. Elles rendront compte de leurs travaux une fois par an au Conseil Compétitivité.